



Le 3 novembre 2021

# MESSAGE IMPORTANT

## COMMUNIQUÉ CONCERNANT LA VISITE DES PROPRIÉTÉS

La Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton doit procéder à l'inventaire des immeubles au moins une fois à tous les neuf ans pour se conformer à la Loi sur la fiscalité municipale du Québec. Ce processus a pour but de s'assurer de l'exactitude des données de chaque immeuble. La firme d'évaluation LBP évaluateurs agréés a donc été mandatée à cet effet. Elle effectuera la visite en 2021 et 2022.

Les représentants de la firme auront en leur possession une carte d'identité avec photo ainsi qu'une lettre d'identification signée par la Municipalité.

À noter que les visites pourront s'effectuer du lundi au vendredi, entre 9 heures et 21 heures. À cette occasion, l'évaluateur ou son représentant prendra des photos à l'extérieur de votre immeuble. Les visites à l'intérieur ne sont pas permises à cause de la Covid. Si vous êtes absent, un formulaire sera laissé sur place afin que vous puissiez le compléter et leur retourner.